



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20250326-DEL2025014-BF
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **08 AVR. 2025**
Publié le : **08 AVR. 2025**
La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2025.014

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 19 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, MARJORY QUIQUEMPOIS, CONRAD-REMI BOULON, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU, VICTOR SOLSONA

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

PATRICK MULLER A PIERRE BARROS, CINDY BOURGUIGNON A GILDAS QUIQUEMPOIS, MICHEL NUNG A BLAISE ETHODET-NKAKE, JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, HUBERT EMMANUEL EMILE A DOMINIQUE DUFUMIER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, DAVID FELICIE A VICTOR SOLSONA, DIDIER EISCHEN A BELWALID PARJOU

ABSENT :

GILDO VIERA

Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 8 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-21, L.2311-1 à L.2312-3 ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu l'avis des commissions finances du 15 janvier et du 05 mars 2025 ;

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 29 janvier 2024 ;

Vu l'affectation des résultats 2024 au budget 2025 ;

Vu le budget primitif 2025 ;

Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance du document afférent au budget primitif 2025 annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'adopter le budget primitif 2025 de la commune ainsi qu'il suit :

Fonctionnement	17 061 286,17 €
Investissement	10 415 255,22 €
Total	27 476 541,39 €

23 VOIX POUR

5 ABSTENTIONS : *David FELICIE (PAR POUVOIR), Didier EISCHEN (PAR POUVOIR), Gabriel NGOMA, Belwalid PARJOU, Victor SOLSONA*

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,
Pierre BARROS

